

5 heures.

J'ai cru devoir donner la première place dans ma lettre au programme arrêté aujourd'hui définitivement par le centre droit; il est en effet impossible de se dissimuler l'importance de ce document et difficile de prévoir quelles en peuvent être les conséquences.

Je signale surtout à votre attention les passages où le centre droit se prononce en faveur du septennat impérial, et du maintien du titre donné au chef de pouvoir exécutif par les lois existantes, c'est-à-dire du titre de Président de la République.

Il se sépare ainsi nettement d'une part des membres de la droite qui veulent le septennat personnel et qui saisirait volontiers l'occasion, si elle se présentait, de supprimer le mot de république partout où il se trouve actuellement.

Ce sont là des nuances qui pourraient bien en détruire l'effet; c'est celui où il est dit que dans sept ans on pourra agiter de nouveau la question de la forme du gouvernement.

Je pense donc que malgré tout et en dépit des efforts énergiques du centre droit, la tentative de conjonction ne réussira pas.

J'ai vu dans la galerie des Tombeaux, M. le duc d'Audiffret-Pasquier en grande conférence avec MM. Waddington et Ernest Picard; ceux-ci ne semblaient que médiocrement satisfaits et fort peu convaincus; un instant après, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui est infatigable quand il a pris à cœur la nécessité d'une idée, prenait M. Ricard et cherchait à le convertir à ses idées avec l'aide de M. Lambert de Sainte-Croix. Ah! si M. le duc d'Audiffret-Pasquier parvient à englober dans le groupe qu'il veut former, M. Ricard lui-même, je ne doute pas qu'il n'arrive à former une imposante majorité. Mais à quel prix?

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à la suite de la première délibération de la loi électorale politique; M. le vicomte de Meaux a prononcé un excellent discours pour répondre aux adversaires du projet de la Commission des Trente; il a été net, incisif, mordant, et la gauche a plusieurs fois bondi sous ses apostrophes éloquentes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du jeudi 4 juin 1874.

La séance est ouverte à deux heures quarante minutes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par l'un des secrétaires, M. Desjardins.

M. Brely monte à la tribune. Mais comme c'était pour attaquer M. de Castellane, M. le président lui ôte la parole.

M. Langlois prend ensuite la parole pour contester les citations faites hier par M. de Castellane des œuvres de Proudhon.

Un grand tumulte suit les énergiques protestations de M. Langlois, que la gauche applaudit.

M. de Kerdelmont monte à la tribune et en descendant presque aussitôt pour céder la place de nouveau à M. Brely, qui, au milieu des cris de la droite, se livre à une violente attaque contre M. de Castellane.

L'incident est clos.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi relatif à l'amélioration de notre frontière de l'Est. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Gambetta s'écrie que c'est là la vraie coiffation.

Sur la demande du ministre de la guerre, l'urgence est déclarée à l'unanimité et le projet est renvoyé à la commission de l'armée.

M. de Belcastel dépose un rapport de la commission compétente sur une proposition de M. Clapier tendant à une modification de l'article du règlement au scrutin secret.

L'Assemblée continue la première délibération sur le projet de loi électorale politique.

aussi enivrantes. L'avenir était paré de si riantes promesses, il semblait que nous vivions sous un sourire perpétuel du ciel.

« Les méchants en voulurent à notre bonheur; il me fallut partir avec mon père et j'eus à subir un exil qui n'était adouci que par la pensée qu'il aurait bientôt un terme. Laurent vint nous rejoindre et ramena avec lui les jours de félicité. Le climat brumeux de l'Angleterre cessa alors de m'être pénible; mon père mourut content, il savait que le bonheur de sa fille était en bonnes mains.

« Je partis avec Laurent, mais il resta en route; il s'arrêta-là bas sur ce rocher qui va bientôt disparaître sous les flots. Je ne sais pas bien ce qui arriva alors, je me souvins seulement d'un homme odieux qui était avec nous. »

Elle s'arrêta pour recueillir ses souvenirs; M. Dormier espéra que la pensée de la catastrophe dont datait son malheur allait éveiller en elle de douloureuses images et la ramener au sentiment de la réalité; cet espoir s'évanouit quand la folle reprit avec la même expression de quiétude:

« S'il resta, c'est qu'il fallait qu'il en fût ainsi, il m'aimait trop pour me quitter sans raison; je trouve quelquefois qu'il est bien long à revenir, mais je sais qu'il ne m'oublie pas; quand il sera bon M. Dormier l'observera sans qu'elle fit attention à lui.

« Quoi! murmura-t-il, rien ne peut donc avoir pris sur cette inertie impassible! C'est en vain que les éclairs sillonnent le ciel, que le tonnerre gronde et que l'atmosphère est chargée

M. le vicomte de Meaux prend, au nom de la commission, la défense du projet.

Il déclare qu'il faut réglementer le suffrage universel, qui serait autrement une arme entre les mains des démagogues.

L'orateur ajoute qu'il faut toutefois tenir compte des droits acquis en vertu d'une possession de 25 ans.

M. le vicomte de Meaux termine en faisant remarquer que le projet de la commission réalise tout ce qu'il était possible de faire dans les circonstances actuelles.

M. Louis Blanc attaque vivement le projet et conteste aux membres de l'Assemblée actuelle le droit de porter la main sur le suffrage universel.

L'orateur rappelle la loi du 31 mai, et se livre à une attaque véhémement contre l'Empire.

Répondant à une interruption, M. Louis Blanc déclare que l'Empire n'a pas fait de mal.

L'orateur critique les uns après les autres les dispositions du projet de la commission, et notamment la fixation à 25 ans de l'âge requis pour l'électorat politique.

Il dit que, si le suffrage universel a commis des erreurs, la faute en est à ceux qui ont voulu le comprimer.

M. Louis Blanc émet l'opinion que le suffrage universel est un instrument d'ordre et de conservation et termine en déclarant que la France saura ceux qui auront respecté sa souveraineté et reconnaîtra les siens. (Applaudissements à gauche.)

M. le rapporteur Batbie combat la doctrine suivant laquelle une Assemblée ne pourrait modifier la loi en vertu de laquelle elle a été élue.

L'orateur fait remarquer que le projet de loi actuel ne diffère pas sensiblement de celui que M. Dufaure avait présenté à la commission des Trente.

M. Batbie ajoute qu'il ne s'agit pas d'une loi constitutionnelle, mais simplement d'une loi électorale, et termine en disant que l'Assemblée, en la rejetant, hâterait sa propre dissolution.

M. Dufaure déclare s'associer, malgré quelques différences d'opinion, au vœu du rapporteur et prie l'Assemblée de passer à la 2^e lecture.

M. Gambetta combat la fixation de l'électorat à 25 ans et la disposition qui exclut du vote les hommes qui sont sous les drapeaux.

L'orateur reproche au projet de la commission de spolie rétroactivement quatre générations de leur droit de suffrage.

Il déclare que l'impuissance de l'Assemblée est plus volontaire qu'originelle.

Répondant à une interpellation de M. de Guivardie, l'orateur se prononce contre les démissions isolées de députés.

Il ajoute que si tous les démissionnaires étaient là, on aurait déjà fait la république.

M. Gambetta poursuit en disant que le projet s'attaque, par la condition de 3 ans de domicile, à supprimer trois millions d'électeurs.

Il estime que demander plus de six mois de domicile, c'est commettre un abus de pouvoir.

Par 391 voix contre 318, l'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième délibération sur les lois électorales.

La justice française et la justice allemande.

On mande de Metz, 1^{er} juin :

« La plupart des journaux allemands paraissant en Alsace-Lorraine, et même ceux de la Prusse se sont emparés d'une affaire judiciaire récemment plaidée, devant la cour d'assises de la Haute-Saône, pour dire des choses désagréables à la magistrature française. Il s'agit de la condamnation d'un braconnier d'origine alsacienne accusé d'avoir tué un garde forestier allemand, à la peine de 7 années d'emprisonnement. Pour se conformer à la loi et à l'équité qui exigent que le magistrat chargé de résumer les débats reproduise impartialement les arguments de la défense aussi bien que ceux de l'accusation, le président de la cour d'assises de la Haute-Saône a rappelé dans son

d'électricité, rien ne la trouble ni ne l'émeut. Me serais-je trompé! La sensibilité est-elle morte en elle? Comment agir sur cette organisation qui déroute toutes les données de la science? »

Il retourna chez lui tremé jusqu'aux os et se mit à feuilleter ses notes et ses livres; les jours suivants il consacra de longues heures à cette étude, le reste de son temps fut employé à faire de rapides voyages à Lannion et ses promenades accoutumées aux rochers de Trégastel; chaque fois il revenait plus soucieux, et il sentait s'évanouir l'espérance d'atteindre le but qu'il avait assigné à ses persévérants efforts.

Une lettre qu'il reçut alors parut le préoccuper vivement, elle relut plusieurs fois et se livra à de profondes réflexions, comme s'il avait eu une détermination à prendre. Il s'achemina vers le but de ses courses habituelles; l'expression soucieuse de ses traits, sa physionomie empreinte d'une énergie douloureuse, semblaient annoncer que sa démarche avait à ses yeux une gravité exceptionnelle. C'est à peine s'il répondait au salut des personnes qu'il rencontrait sur sa route.

La marée était basse, le ciel sans nuages et le flot venait avec un faible murmure caresser le sable de la grève. La folle avait conduit ses chèvres sur les collines rapprochées de la côte, qui deviennent des îles quand la mer est à son plein; elles broutaient sur le versant roussâtre ces herbes grêles qui donnent tant de saveur à la chair des moutons du pays.

Elle était comme d'habitude tournée vers la mer, comme d'habitude elle

résumé que l'accusé avait opté pour la nationalité française et que la victime était au service d'un gouvernement étranger, choses que la défense avait naturellement fait valoir. En agissant ainsi, le président n'est nullement intervenu personnellement dans le débat ainsi qu'on voudrait le faire croire quelques journaux; il a simplement rempli son devoir à l'accomplissement duquel il ne pouvait pas se soustraire, même à l'égard de l'accusé le moins sympathique du monde. L'accusé, déclaré coupable par le jury, a, d'ailleurs, été condamné à sept ans de réclusion. Les journaux allemands trouvent que ce n'est pas assez; alors ils me sera permis de rappeler qu'ici, dans un cas analogue, le coupable en a été quitte pour une peine un peu plus légère. Il est vrai que cette fois, le coupable était un prussien et la victime un Lorrain, et pour qu'on ne m'adonne sur les L. La victime était un nommé Jolivald de Siek, un homme des plus innocents; il passait, un matin, sans arme, sur la route de Koenigsmaker à Siek. Le lendemain, on le trouvait mort avec une balle dans la tête. On parvint à découvrir l'auteur du crime qui était un employé prussien récemment arrivé dans le pays. Il alléguait pour sa défense que Jolivald, quoiqu'il ne fût pas armé et ne le connaissant pas, avait voulu l'attaquer, et le tribunal allemand acceptant le système de défense, ne le condamna qu'à trois mois de prison. Les sept ans infligés par la cour de Vesoul constituent, comme semble, une peine un peu plus sévère. Les journaux allemands feraient mieux de se taire.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Les combustibles fossiles (suite)

En dehors de toutes ces causes, qui devraient peser bien lourdement sur les marchés charbonniers, — causes auxquelles l'industrie ne paraît pourtant pas prêter grande attention, — il est urgent d'estimer la valeur de tous les combustibles et principalement des houilles qui renferment, en quantités appréciables, des pierres, des schistes, de la terre, des pyrites, etc., etc. En effet, partant de ce principe très rationnel, que plus une quantité de charbon s'éloigne d'un type offrant une valeur calorifique maximum déterminée et invariables, — comme le carbone ou le charbon pur, par exemple, — plus le prix de cette qualité doit se modifier en raison de la faiblesse relative de sa valeur calorifique. En voici une preuve convaincante...

Supposons deux industriels achetant, au même temps et au même prix, soit 30 francs la tonne, chacun une qualité différente de tout-venant dont la première offrirait en calories 4118 et la seconde 3019 8, que résulterait-il en pareille circonstance d'une acquisition traitée avec la manière ordinaire propre à tous les usiniers? Dans l'hypothèse que le premier acquéreur ait acheté son combustible dans des conditions qui le rapprochent le plus du chiffre des calories fixes du carbone, il arriverait alors ceci, c'est que le second, par une acquisition inférieure en puissance calorifique à un combustible acheté par le premier, ne devrait payer le sien que 22 francs la tonne au lieu de 30 francs qu'il lui coûte, soit une perte de 8 francs à la tonne pour s'être accommodé d'un produit dont il ignore la puissance.

Nous ajouterons que, de plus, dans tous les cas qui se présenteront, analytiques ou non, on aura toujours raison de tenir compte de l'importance des quantités de cendres qu'un combustible pourra présenter, d'autant plus que l'on en rencontre aujourd'hui qui donnent à la combustion jusqu'à 30 0/0 de résidus stériles quand les quantités ordinaires ne s'élevaient guère à plus de 4 et 5 0/0.

C'est donc une différence de 1/4 0/0 qu'il convient de soustraire, dans le cas qui nous occupe, de la valeur calorifique trouvée dans les essais, de ces combustibles, soit définitivement 2 francs à ajouter à celle de

répétait son monotone récitatif. Il s'assail sur une pierre à côté d'elle, sans qu'elle dérangeât son attitude contemplative; le bruit que firent en roulant quelques pierres qu'il poussa du pied ne parut pas parvenir à ses oreilles.

Était-ce l'impassibilité d'un idiot sur laquelle la pensée n'a plus de prise? Était-ce l'hallucination d'une intelligence qui concentre toutes ses forces sur une idée fixe dont aucun objet extérieur ne saurait la distraire? De ces deux hypothèses, la première était la plus vraisemblable, et cependant M. Dormier s'obstinait, en dépit des apparences à la repousser. Il cherchait par ses paroles à réveiller un souvenir chez ce pauvre être qu'aucun rayon intellectuel ne veiait visiter.

Pourquoi, lui disait-il, pourquoi, Madeleine, ne me répondez-vous pas! Ne vous souvenez-vous plus de moi? Avez-vous oublié les longues soirées passées au même foyer, les longues courses dans les allées du parc? Quoi! Rien n'est resté dans votre mémoire de ce temps qui s'écoulait si rapidement! De votre humeur si joyeuse, de votre cœur si affectueux, ne subsiste-t-il aucun vestige? Un jour de douleur a-t-il suffi pour effacer sans retour les souvenirs du passé? Parlez-moi donc, Madeleine, et dites-moi que vous me reconaissez.

(A suivre) LOUIS COLLAZ.

8 francs trouvée ci-dessus, ce qui remet la perte éprouvée par l'un des deux industriels à 10 francs la tonne.

Depuis longtemps les grandes administrations industrielles du département de la Seine n'achètent plus leurs combustibles qu'avec la garantie du 0/0 de cendres; en cela elles ont grandement raison, et elles l'auraient encore davantage si elles exigeaient de connaître encore le chiffre des calories de tout combustible offert à la vente.

Pour déterminer le pouvoir calorifique d'un combustible en unités ou calories, de nombreux instruments dus à Lavoisier, Laplace, Rumford, etc., etc., permettent de mesurer cette richesse avec une exactitude scrupuleuse, mais il convient d'ajouter que ces calorimètres, outre qu'ils coûtent fort cher, exigent beaucoup d'habileté de la part du manipulateur. Les essais par la bombe d'hydrogène, ainsi que les pyrites ou persulfates de fer et les cendres qui renferment un combustible, sont plus que suffisants pour prémunir l'industriel contre les supercheries sans cesse renouvelées, dont il n'est que trop souvent la victime.

Mais dira-t-on, en est-il de même de la vérification des foyers? A cette question nous répondrons qu'en effet il existe des endromètes d'une perfection accomplie, mais que ces appareils ne peuvent guère nous servir d'emploi dans les laboratoires des industriels, où les analyses doivent être faites et rapides.

Une heureuse invention, due à M. Orsat, — viens lever toutes les difficultés à cet égard, — un appareil, dont le maniement est peu compliqué et qui n'est autre chose qu'un gazomètre dans toute l'acceptation du mot, ou, si on le préfère mieux, un eudiomètre simplifié, est destiné à rendre faciles les analyses des mélanges gazeux qui se produisent dans les opérations industrielles et particulièrement dans les foyers.

Ce sérieux perfectionnement nous paraît réunir toutes les conditions qui dispensent l'opérateur de l'habitude des expériences de laboratoire, ainsi que des connaissances en chimie touchant les diverses combinaisons du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène.

L'usage fréquent de cet appareil complétera assurément les indications trouvées par la voie sèche, en démontrant à l'industriel comment est réglé dans son usine, par la combustion, la marche des fourneaux, le tirage des cheminées, et le travail des chauffeurs, l'emploi des produits d'alimentation de ses foyers.

En effet, quoiconque a pu observer quelque fois le travail des chauffeurs qui chargent à outrance les grilles des foyers pour avoir à se dérangier le moins souvent possible, a dû reconnaître que la manière d'alimenter ces appareils de combustion n'est pas chose aussi indifférente qu'on pourrait le supposer à première vue, car aussitôt que la combustion s'opère, l'oxygène transforme le carbone en oxyde de carbone, puis en acide carbonique; mais si le tirage est défectueux, la transformation en acide carbonique ne peut se faire assez complètement, et l'oxyde de carbone s'échappe alors, quelque fois même sans fumée, sans avoir été complètement brûlé.

De là une perte considérable de chaleur dont l'usiner ne ressent les effets que dans une plus grande consommation de combustible qu'il est obligé de faire.

Dans un autre cas, suivant M. Fichet, lorsqu'un carbure d'hydrogène se trouve en présence d'une quantité d'oxygène insuffisante pour le brûler complètement, comme dans les circonstances de température qui se rencontrent dans la plupart de nos foyers industriels, c'est l'hydrogène qui brûle le premier, et sa combustion est accompagnée de la formation d'un dépôt de carbone divisé, qui constitue la fumée.

Or, il ne faut pas se dissimuler que la fumée une fois produite ne peut plus être brûlée, et ce fait prouve que le carbone divisé qui se sépare ainsi de l'élément gazeux est du combustible pur, parfaitement utilisable, dont la disparition occasionne une perte importante à l'usiner.

Produire la plus grande somme d'acide carbonique, après avoir utilisé le résultat des différentes combinaisons du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène de l'air, est donc le but final de toute combustion; l'industriel doit alors faire son possible, même au moyen de gratifications, pour que le chauffeur, qui parvient à cette fin satisfaisante, aux dépens des combinaisons gazeuses improductives, persévère le plus longtemps possible dans cette voie fructueuse. — Malheureusement, le cas n'est pas commun.

Aussi, pour assurer de ce résultat, est-il nécessaire d'assurer quantitativement les éléments gazeux qui s'échappent des foyers, sans avoir abandonné le calorique qu'ils devaient y laisser, — et le volume d'air employé à faire naitre ce mélange.

Ces gaz, qu'il importe de connaître et de mesurer, sont: l'oxyde de carbone, l'oxygène fourni par l'air atmosphérique, l'azote et enfin l'acide carbonique, preuve attendue de la bonne ou de la mauvaise marche du foyer.

L'appareil de M. Orsat est assurément le seul instrument qui permette de mener cette opération à bonne fin sans grand effort, à chaque instant du travail et dans un espace de temps très court, y eût-il dix foyers distincts à contrôler dans une usine.

Enfin, certaines conditions sont nécessaires pour obtenir la meilleure combustion de la houille sur les grilles des chaudières à vapeur; il est essentiel que les chefs d'usine veillent à ce qu'elles soient exactement accomplies. M. Scheurer, spécialiste, a démontré, par une série d'essais méthodiques, que, pour avoir le minimum de gaz combustibles dans les produits de la combustion, il fallait:

- 1^o Des charges petites et fréquentes;
- 2^o Une faible épaisseur de combustible sur la grille;
- 3^o Une alimentation de plus de 10 mètres cubes par kilogramme de houille.

(La fin à un prochain numéro)

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Sur les demandes répétées qui lui en ont été adressées, notamment par la Chambre de commerce de Roubaix, la Compagnie du Nord établira dans quelques jours un train express partant de Lille à 6 h. 30 et arrivant à Paris à 11 h. du soir. Nous ne pouvons que la féliciter de cette décision.

Le commerce et l'industrie apprécieront tout particulièrement l'aide de ce train, qui permet aux négociants de partir pour Paris, après la besogne de la journée, et de se mettre dès le lendemain matin au travail, tout en évitant les fatigues d'une nuit en chemin de fer.

Nous lisons dans la Patrie

On sait que le Progrès du Nord est, tout à la fois poursuivi par le succès de l'acquisition de la papeterie de Roubaix, et par ses efforts pour l'émancipation, et par ses anecdotes controuvées éditées par cette feuille. Nous apprenons que cette attitude toute nouvelle du clergé est le commencement d'une mesure générale. Chaque fois que l'Eglise sera attaquée, une note regrettable viendra, note partielle, coupable qui est de mise aujourd'hui dans certaines feuilles. Les intérêts interventionnistes, judiciairement au nom du corps sacerdotal. On espère ainsi mettre fin à ces procédés odieux en cours depuis trop longtemps et qui sembleraient encourager une lâcheté qu'on prend pour de la faiblesse ou de la peur.

La Patrie ne se trompe pas; mais elle ne dit pas tout. En effet, c'est bien au nom des religieux dont elle parle que le procès est intenté. Mais c'est le comité catholique qui, muni de leur procurateur, se porte partie pour eux.

Sur l'initiative et l'assistance du comité catholique de Paris, les membres des comités en province sont ainsi parfaitement résolus à prendre en main la cause de l'Eglise; toutes les fois qu'elle sera, dans l'une de ses œuvres ou dans l'un de ses membres, fausement attaquée par une presse habituée à ne respecter rien. Les écrivains démagogues ont cru pouvoir compter sur la longanimité de ceux qu'ils calomniaient parce que ce sont des religieux ou des prêtres, qu'ils savent plus disposés à souffrir humblement qu'à protester.

Mais l'honneur de l'Eglise comme son intérêt s'opposent à ce que, plus longtemps, nous soyons les dupes de ces insolences qui ne s'affichent avec tant d'audace que parce qu'on ne s'attachait pas suffisamment à faire justice des bruits qui les écrivient, assurés qu'ils se croient d'une lorgne impunité. Désormais il n'en sera plus ainsi, et nous pouvons certifier que l'exemple des comités catholiques du Nord ne sera pas perdu. (Union.)

Voici l'itinéraire que suivra la procession de la Fête-Dieu :

Rues Saint-Georges, de l'Hospice, Nain, des Lignes, de la Fosse-aux-Chênes, du Collège et retour par la Grande-Rue.

On se montre généralement satisfait dans les campagnes de la température. Sous son influence, les blés ont repris un brillant aspect, et il en est de même des seigles. L'épiage se fait bien pour les froments, et les seigles passent fleur dans de bonnes conditions. Ces circonstances favorables n'ont pas modifié jusqu'à présent la situation des marchés aux grains de l'intérieur, où les cours se maintiennent fermes et on hausse, ainsi que le constatent les nombreuses correspondances de l'Echo agricole.

A Paris, à la halle de mercredi, les blés se sont cotés en hausse de 50 centimes à 1 franc par 100 kil. Les blés de choix se sont payés 39 fr. 50 à 40 fr. 50; les blés ordinaires de 38 à 39 fr.

En blés étrangers, voici les prix qui ont été relevés : Californie, disponible, 30 fr.; dito, à livrer sous quinzaine, 30 fr. 50; Chili, disponible, de 38 à 38 fr. 25; dito, à livrer sous quinzaine, 37 fr. 90; Amérique d'hiver, 37 fr. 50; Amérique de printemps, 35 fr.; Pologne, 36 fr. Le tout aux 100 kil. au Havre.

Liste des numéros sortis au 11^e tirage pour le remboursement des 16,953 obligations créées en vertu de la loi du 20 mai 1868 (Emprunt de Lille 1868) :

75 2295 5369 7073 9510 11914 13797 16086
9 42405 5391 7099 9581 11905 13688 16105
145 2833 5499 7245 9725 12061 14080 16119
345 2962 5532 7492 9773 12186 14210 16193
361 2999 5637 7496 10380 12291 14391 16263
511 3074 5714 7527 10461 12461 14556 16232
776 3348 5786 7642 10478 12601 14558 16233
912 3306 5942 7681 10492 12747 14588 16268
370 3672 5985 7828 10590 12769 14714 16407
1086 3687 6020 7882 10636 12813 14832 16471
1292 3866 6057 8019 10760 12854 14886 16602
1364 3916 6330 8197 10768 12964 14924 16653
1368 4060 6419 8202 10817 13076 15048 16736
1574 4333 6465 8243 10938 13187 15093 16882
1646 4326 6530 8284 11024 13285 15243 16915
1659 4449 6516 8284 11355 13270 15216
1660 4489 6562 8320 11510 13317 15345
1676 4571 6583 8350 11544 13386 15457
1737 4769 6636 8426 11587 13632 15530
1828 4992 6800 8463 11734 13686 15680
1992 5059 6855 8469 11774 13768 15874
2067 5263 6993 8506 11843 13719 16012